

Débuter le secourisme avec le

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

(Formation Initiale)



Objectif de la formation

Vos premiers pas en secourisme en devenant Sauveteur Secouriste du Travail au sein de votre entreprise.

Par la formation **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**, vous découvrez les techniques et les connaissances de base en secourisme afin de maintenir une victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés. La formation SST est destinée à l'activité professionnelle mais aussi à la vie de tous les jours.

La formation SST permet de :

- disposer, dans tous les établissements et sur les chantiers, d'hommes et de femmes, en nombre adapté et bien réparti, **capables d'intervenir immédiatement et efficacement** après tout accident. Dans ce cadre, ils doivent être capables de rechercher les risques persistants afin d'effectuer une **protection** et être en mesure d'**examiner** la victime pour **faire alerter** et **secourir**.
- Promouvoir la **prévention des risques professionnels**. Ce thème est abordé tout au long de la formation au Sauveteur Secouriste du Travail.

Cette formation est encadrée par un professionnel de l'enseignement du secourisme.

La formation SST permet aussi de répondre aux **obligations des employeurs** envisagées dans les textes législatifs & réglementaires :

- **Code du travail** : Articles R.4224-15, R.4224-16, R.4624-3, R.4624-5, R.4623-1, R.4141-17, R.4141-20, L.4121-1, L.4121-2, L.4121-3
- **Code pénal** : section II art. 222-19 & 222-21

Prérogatives

En validant le certificat de compétence **SST**, vous serez en mesure d'effectuer une protection, d'établir l'examen rapide d'une victime, de réaliser des gestes de premiers secours, de transmettre une alerte et d'assurer une surveillance jusqu'à l'arrivée des secours.

Ce certificat de compétence tient compte des normes européennes (ERC) et internationales (ILCOR).

Conditions d'inscription à la formation

Pré-requis :

- Comprendre et parler le Français (sauf formations en Anglais, Espagnol ou Italien)
- Être soit : **salaire de l'entreprise** (publique ou privée), **demandeur d'emploi**, **élève de lycée** d'enseignement **professionnel** ou apprenti sous contrat.

Age minimum : 15 ans dans l'année.

Nota : pour les mineurs, une **autorisation parentale** est demandée.

APS a signé une habilitation avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) sous le numéro 0797/2011/SST-1/12 pour la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail relevant du Ministère du Travail.

Ne me jetez pas sur la voie publique. Ne m'imprimez que si nécessaire : vous aussi faites un geste pour l'environnement...

Copyrights APS – Tous droits de reproduction réservés.

Contenu de la formation

En toute **sécurité, confort et plaisir**, APS vous guide à travers un enseignement essentiellement pratique afin de développer des aptitudes opérationnelles en premiers secours :

- le Sauvetage – Secourisme du Travail (acteur de **prévention**)
- rechercher les dangers persistants pour protéger (la **protection**)
- **examiner** la victime
- faire **alerter**
- la victime saigne abondamment (les **hémorragies**)
- la victime s'étouffe (les **étouffements**)
- la victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux (les **malaises**)
- la victime répond, elle se plaint de **brûlures**
- la victime répond, elle présente une douleur qui empêche certains mouvements (les **traumatismes**)
- la victime répond, elle présente une plaie qui ne saigne pas abondamment (les **plaies**)
- la victime ne répond pas, elle respire (la **PLS**)
- la victime ne répond pas, elle ne respire pas (la **RCP** & l'utilisation du **défiibrillateur**)
- les risques spécifiques de l'entreprise

Déroulement de la formation

Durée : 14 heures de formation.

Lieux : dans votre société (stage intra entreprise) ou dans l'une de nos salles (stage inter entreprises).

Effectif des séances

4 personnes minimum – 10 personnes maximum par formateur.

Évaluation

Évaluation pratique en contrôle continu.

Évaluation en situation réelle sans le stress de l'examen ; votre moniteur vous fait progresser et vous évalue.

Le certificat SST est délivré au candidat qui a **participé activement à l'ensemble de la formation (réalisation de tous les gestes présentés)** et qui a fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Cette formation porte sur le comportement, les attitudes et les gestes des candidats face à l'accident.

Le tarif

Consulter APS au 06 63 06 88 71 ou par contact@aps-fr.net

Nota : la formation SST (Initiale ou continue) peut-être reconnue imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue (Articles L.6313-1, L.4141-2, L.4142-3 & L.4522-2 du Code du Travail).

Le tarif comprend :

- la prestation du moniteur (sourire compris !)
- la mise à disposition du matériel d'entraînement
- l'assurance de l'élève en Responsabilité Civile



Le tarif ne comprend pas :

Néant.

Pour continuer à s'investir dans la prévention des risques professionnels :



La **formation Gestes & Postures** s'adresse aux personnes qui, dans leur activité professionnelle, sont amenées à effectuer des manipulations manuelles de charges diverses et/ou doivent être particulièrement vigilantes dans leur posture de travail et l'ergonomie de leur poste de travail.



La **formation continue annuelle SST** afin de maintenir les compétences et les automatismes des gestes de premiers secours.



Acquérir un défibrillateur : APS vous propose un devis sur mesure pour équiper votre structure d'un DEA ou DSA.